



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2015

DELIBERATION N° 2015-069

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE
CONSTRUIRE POUR LE GROUPE SCOLAIRE DU BOIS D'AUTEUIL**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mme Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mmes Karina BUYSE, Marie-Laure HIRON, Denise DAVID, M. Didier GIARD.

Absents représentés :

*Madame Monique MONTEBAULT représentée par Monsieur Jacques LOCHON,
Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Christian FOSSOYEUX
Monsieur Gille GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET.*

Absents non excusés :

*Madame Sylvie ZANOUNE,
Monsieur Didier FABRE,
Madame Annie-France VIDON,
Monsieur René-Jean Cullier de Labadie,
Madame Anne-Marie MARTINS,
Madame Marie-Renée AUROUSSEAU.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-21 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R. 423-1 ;

Considérant que le conseil municipal a décidé de réaliser un nouveau groupe scolaire, doté d'une structure en bois (éléments préfabriqués) et de conclure à cet égard un marché de conception-réalisation, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;

Considérant que le présent projet a pour objet la création d'un groupe scolaire comprenant une école maternelle de 3 classes et une école élémentaire de 14 classes extensibles à 16 classes et dont l'activité principale est l'enseignement ;

Considérant qu'il est situé dans le nouveau quartier du Bois d'Auteuil, soit rue du Bois d'Auteuil sur les parcelles cadastrées section AM n°s 25p et 26p sur un terrain d'une superficie de 9358 m² ;

Considérant l'exposé des motifs ci-dessus ;

La Commission d'urbanisme sera consultée sur ce point.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

22 VOIX POUR,

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire, Gérard GUILLE, à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation d'un groupe scolaire comprenant une école maternelle de 3 classes et une école élémentaire de 14 classes extensibles à 16 classes pour une activité d'enseignement, sis rue du Bois d'Auteuil à Villecresnes.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire
Gérard GUILLE